



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le lundi 10 février 2020

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020 A SAVIGNY

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de délégués votants : 17

Date de convocation : 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Savigny, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., ROTH J.-L., CLAEYS S., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., QUILLOT A., BORDON J., MEYNET G., FOL Y., MAGNIN A., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., MERY L., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L.,

Excusés: ROZE S., REINHARDT C., ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., FUHRMANN P., FEIREISEN J., DELVA C., BARBIER C., RINALDI S., AVANTHAY M.,

Invités : J.-F. REVILLOUD, FOL B., PREVOST C., PATRY S.,

Mme MEYNET G. a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire de Savigny accueille les membres du comité syndical dans la salle du conseil de la mairie. Au nom de tout le conseil municipal, elle remercie chaleureusement les délégués du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) pour le travail qui a été réalisé au cours de ces six années et notamment pour les plantations d'arbres fruitiers de variétés traditionnelles, pour la création d'un hôtel à insectes à proximité du groupe scolaire ou encore pour la réalisation d'un parking à Cessens à destination des randonneurs.

Le quorum étant atteint, Dominique Ernst (DE), Président, expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 04/12/19,
- Ouverture de crédits au compte 1641 pour 0.58 € par prélèvement sur le compte 020 : décision du Président,
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019. Affectation des résultats,
- Vote des Contributions communales et du Budget primitif 2020,
- Rémunération accessoire 2019 de Madame Jocelyne Debulle,
- Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre le SIV et Asters pour l'étude et la gestion des "Espaces Naturels Sensibles" du Pays du Vuache / 2019-2023,
- Modification des statuts du SIV,
- Questions diverses : Stage 2020, Panneaux d'information à l'extrémité NO du Vuache, Variante « Tour du Vuache », Gestion des prairies sèches de Musières, Bilan « Crapauducs », Soirée de fin de mandat, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane Patry (SP) présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le SIV depuis le 4 décembre 2019 :

- **3 et 5 décembre / Viry** : Premières animations sur l'écopont, avec les enfants des écoles de Malagny et de Viry, consistant à la création d'hibernaculum (refuge) pour la petite faune. Organisation : Apollon74. Financement : Société ATMB et Département de la Haute-Savoie.

Luc Mery (LM) indique que les travaux de végétalisation de l'ouvrage sont quasiment achevés et qu'il ne reste plus qu'à semer les plantes herbacées, dans le cadre du programme « Fleurs locales ». Le suivi de la faune a débuté, avec un lièvre observé ainsi que de la petite faune.

- **3 et 11 décembre / Clarafond-Arcine et Chaumont** : Intervention des élèves du Bac Pro GMNF de l'ISETA, le 03/12 sur le bas marais alcalin des Prés de Vanzy (Bois de l'Herse) et le 11/12 sur la prairie sèche des Roches : débroussaillage manuel avec exportation des déchets de coupe en périphérie des sites. Responsable / Encadrant : Thierry Friedrich.
- **6 décembre / Dingy-en-Vuache** : Plantation du second verger communal (19 arbres), entre l'A40 et la RD 7, avec l'ensemble des enfants du groupe scolaire (soit une centaine, de la petite section au CM2).

LM explique que la nature argileuse de la terre a rendu l'opération très compliquée, les trous étant remplis d'eau et les tas difficiles à manipuler car très collants. Il reste sceptique sur la bonne reprise des arbres et rappelle qu'il sera important de bien arroser la première année.

- **17 décembre / Chaumont** : Jacques Bordon (JB) et Jean-Louis Ducruet (JLD) ont réceptionné les travaux réalisés par l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre du contrat forestier Natura 2000. Ceux-ci concernaient d'une part les deux étangs du Dauzet, avec enlèvement des arbres désignés en surplomb de l'eau et extraction des branches hors de l'eau, puis billonnage et mise en andain des rémanents. Le budget alloué à cette opération a été insuffisant pour réaliser des travaux plus conséquents (qui auraient pu être bénéfique au site). Un entretien de rives par débroussaillage est à prévoir dans l'automne. Il s'agissait d'autre part de l'entretien des clairières forestières créées en 2014 sur et autour de la montagne du Vuache. Sur les 35 clairières, 21 ont été entretenues (par broyage mécanique pour les clairières faciles d'accès, et par bucheronnage pour les autres) avec création d'effets lisières. Il restera donc 14 clairières à traiter fin 2020.

Denis Chaumontet (DC) fait remonter au comité une remarque d'un chasseur de Chaumont qui déplore que ces travaux aient été réalisés sans consultation préalable de l'ACCA, la forte densité de végétation autour des étangs pouvant être favorable au gibier. Il propose qu'à l'avenir le SIV communique davantage sur les actions qu'il souhaite mener.

JLD explique que les rives des étangs ont déjà été entretenues par le passé, notamment par le lycée agricole de Poisy dans les années 90, et ce de façon beaucoup plus conséquente (des photos sont présentées à l'assemblée). Il estime au contraire que plus le milieu est ouvert et plus il est favorable au gibier, notamment au gibier d'eau. Le site est beaucoup moins fréquenté depuis qu'il s'est refermé.

SP présente ensuite à l'assemblée le bilan de la saison d'élagage des arbres fruitiers, qui s'est déroulée du **6 au 31 janvier**. Fabrice Bovagne, Samuel Bois et Franck Bovagne (paysagiste embauché 2 jours par semaine en soutien de l'équipe), ont taillé 131 arbres : 32 poiriers, 74 pommiers et 25 autres (cerisiers, pruniers, cognassiers, etc.). En 22 ans, c'est 2 459 interventions (restauration ou entretien) qui ont été réalisées pour 254 propriétaires concernés !

Gisèle Meynet (GM) est désignée secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2019.

DELIBERATIONS :

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 / M14

Messieurs Dominique ERNST et Luc MERY ne participent pas au vote.

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BORDON, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Dominique ERNST, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 118.14 €		25 281.55 €		
Opérations de l'exercice	35 197.46 €	59 227.43 €	202 168.70 €	215 301.12 €		
TOTAUX		24 029.97 €		13 132.42 €		
Résultats de clôture		41 148.11 €		38 413.97 €		79 562.08 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		41 148.11 €		38 413.97 €		79 562.08 €
RESULTATS DEFINITIFS		41 148.11 €		38 413.97 €		79 562.08 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 / M14

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 / M14

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 et notamment le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **41 148.11 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **38 413.97 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté + **41 148.11 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) + **38 413.97 €**

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2020

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité à l'unanimité adopte la nouvelle répartition des contributions communales 2020 (présentée ci-dessous), avec un **coût par habitant fixé à 4 €** :

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2020	Participation fixe (1)	Participation Proportionnelle (2)	TOTAL
Chaumont	506	1 634 €	1 519 €	3 153 €
Chênex	837	1 634 €	2 512 €	4 146 €
Chevrier	551	1 634 €	1 653 €	3 287 €
Clarafond-Arcine	1 059	1 634 €	3 177 €	4 811 €
Dingy-en-Vuache	703	1 634 €	2 109 €	3 743 €
Jonzier-Epagny	818	1 634 €	2 454 €	4 088 €
Savigny	913	1 634 €	2 739 €	4 373 €
Valleiry	4 757	1 634 €	14 271 €	15 905 €
Vers	912	1 634 €	2 736 €	4 370 €
Viry	5 264	1 634 €	15 792 €	17 426 €
Vulbens	1 656	1 634 €	4 968 €	6 602 €
TOTAL	17 976	17 974 €	53 930 €	71 904 €

(1) Participation fixe correspondant à 25 % des contributions communales réparties à raison de 1/11ème par commune

(2) Participation proportionnelle correspondant à 75 % des contributions communales réparties au prorata du nombre d'habitants

DC fait remarquer que c'est la population totale qui a été prise en compte (avec la population comptée à part), et non la population municipale.

NDLR : La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

Stéphane Claeys s'étonne que le coût par habitant, ramené à l'échelon communal, soit plus élevé pour les petites communes que pour les grandes. Il donne l'exemple de Chevrier qui a un coût par habitant de 5.97 €, comparé à Viry qui a le coût le plus faible : 3.31 €. Il fait part de son souhait pour que la clé de répartition soit réétudiée en 2021.

DE rappelle que cette clé a été mise en place pour lisser l'augmentation des contributions lors de la création du SIV, notamment pour les grandes communes.

BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur Luc MERY ne participe pas au vote.

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 247 300 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 80 500 €

DE explique que les recettes liées à la vente des ouvrages en 2019 ont été plus importantes que les années précédentes en raison des nombreuses ventes réalisées auprès d'Intermarché à Vulbens. GM propose de démarcher également Gamm Vert à Valleiry.

Yann Fol souhaiterait que le parc à génisses du Vuache soit modifié (actuellement du fil de fer avec de la rubalise, qui a tendance à se dégrader et à générer des déchets). Il existe en effet des rubans visibles pour les promeneurs et la faune qui seront plus esthétiques et moins dégradant pour la nature.

LM informe l'assemblée qu'un grand nombre de cahiers pédagogiques « *Quand les animaux se déplacent* » sont disponibles auprès de l'Etat de Genève et qu'il ne sera peut-être pas nécessaire d'en rééditer pour le moment.

REMUNERATION ACCESSOIRE 2019 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Monsieur le Président propose de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2019, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 16 €. Le montant brut à verser à l'intéressée s'élève donc à 800 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,
- 2) **DECIDE** de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2019 brut de **800 €**.

Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre le SIV et Asters sur la période 2019 - 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) s'est engagé en 2019 dans un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS), dénommé

« Vuache Champagne Genevois ». Ce contrat est signé avec le Département de la Haute-Savoie pour une période de 5 ans.

Le programme pluriannuel d'actions de ce CTENS est décliné en 24 mesures, dont certaines concernent des opérations de suivis scientifiques, de cartographie d'habitats naturels et d'espèces et d'animations partenariales.

Compte tenu de son historique sur le territoire et de ses compétences dans l'étude et la gestion des espaces naturels, Monsieur le Président propose de confier ces missions à Asters, conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie. Il donne ensuite lecture du projet de Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre le SIV et Asters.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE* le modèle de Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre le SIV et Asters pour l'étude et la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Pays du Vuache sur la période 2019-2023,
- 2) *AUTORISE* monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIV

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'est plus possible pour les conseils municipaux des communes membres de désigner, dans les syndicats de communes, des représentants non élus (de simples citoyens). Les dispositions des articles L.5212-6 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent en effet que : « Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres ».

En conséquence, il convient d'adapter les statuts du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) à cette nouvelle disposition dans un délai raisonnable. Si les statuts ne sont pas modifiés avant les élections de mars 2020, ces dispositions ont vocation à s'appliquer de plein droit car elles relèvent de la loi, mais pour faciliter la mise en place du futur comité syndical, il convient de modifier les statuts dès maintenant.

En conséquence, Monsieur le Président propose de modifier l'article 6 comme suit :

ARTICLE 6 – COMITE SYNDICAL :

Le syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Cette représentation s'établit comme suit : deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chaque commune, soit 22 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire de la commune qui les a élus.

Le Comité peut s'entourer de personnalités qualifiées (experts scientifiques) en vue d'éclairer ses décisions.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE* la proposition de modification des statuts du SIV,
- 2) *DEMANDE* aux onze conseils municipaux de délibérer et d'approuver le projet de statuts modifiés joint,
- 3) *DEMANDE* à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois, à l'issue de la procédure, de prendre l'arrêté autorisant la modification des statuts du SIV.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Stage 2020** : SP informe l'assemblée que la stagiaire en Master 2 « *Biodiversité, Ecologie, Evolution* » que le SIV devait accueillir du 1^{er} mars au 30 août 2020, pour élaborer un ou plusieurs Atlas de Biodiversité Communale (ABC), a finalement trouvé un autre stage.
- **Panneaux d'information à l'extrémité NO du Vuache** : Deux panneaux « *Ne jetez pas vos déchets, randonneurs en contrebas* » ont été financés et installés par le Département de la Haute-Savoie : un au niveau du parking de la station n°8 du Parcours de Découverte du Vuache et un à la sortie du chemin qui marque la limite entre Chevrier et Arcine. DE explique que le Département souhaite que le SIV lui fasse part, en fin d'année, de ses observations sur l'effet de ces panneaux, avec si possible une évaluation de l'impact en terme de quantité de déchets.
- **Variante « Tour du Vuache »** : Pour faire suite à la plainte d'un randonneur sur la présence de chiens menaçants le long du nouveau tracé (au hameau de Chez Gaimard / Dingy-en-Vuache) un autre itinéraire, situé plus à l'ouest, est à l'étude (sur le domaine privé). Les demandes d'autorisation sont en cours.
- **Gestion des prairies sèches de Musières** : Les propriétaires des prairies sèches du Clos Digny et de La Cueille ayant vendu l'ensemble du domaine, le SIV a pris contact avec les nouveaux propriétaires afin d'établir une nouvelle convention et poursuivre ainsi la gestion de ces milieux naturels remarquables. DE indique que depuis 2011, le SIV a investi 27 000 € dans la restauration et l'entretien de ces prairies sèches.
- **Bilan « Crapauducs »** : LM présente à l'assemblée le bilan des crapauducs temporaires installés depuis 2004 à Valleiry et à Viry, dont le suivi est réalisé par Apollon74 et la LPO74. Les résultats sont mitigés, avec une baisse significative des effectifs à Valleiry (qui n'a pas encore d'explication) et une augmentation remarquable des effectifs à Viry.
- **Soirée de fin de mandat** : La soirée de remerciements des élus du SIV aura lieu le vendredi 13 mars 2020 au Chalet de la Sirène à Bloux (Dingy-en-Vuache), avec rétrospective des 6 années écoulées et fondue savoyarde ! RDV à partir de 19h.

Avant de conclure, LM rappelle à l'assemblée que la mise en service de l'écopont va générer un flux important d'animaux sauvages, notamment au niveau de la traversée de la RD1206 et qu'il serait souhaitable de mettre en place rapidement un dispositif pour limiter les risques de collision (piquets réflecteurs). Le SIV a fait une proposition pour les installer.

JB remercie chaleureusement DE pour sa présidence. DE exprime le plaisir et la fierté qu'il a eu à travailler avec un ensemble d'élus et de collaborateurs compétents et motivés, notamment pour préserver la remarquable biodiversité du massif du Vuache. Ces six années furent pour lui une expérience très enrichissante.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h30 et la commune de Savigny convie le comité à un repas.

Le Président,
Dominique Ernst

La Secrétaire de séance,
Gisèle Meynet